Envoyé en préfecture le 07/06/2023

Reçu en préfecture le 07/06/2023

Publié le





# **REPUBLIQUE FRANCAISE**

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mai 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27 A 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation 22 mai 2023

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de:

### Absents donnant pouvoir:

M. Vincent DAVAL a donné procuration à M. Christian BRONDOLIN Mme Hélène JANE a donné procuration à Mme Zoulikha LAMALAM Mme Roxane TIBALDI a donné procuration à M. Julien BONINO M. Dimitri FARRO a donné procuration à Mme Paula EIDENWEIL M. Victor RAVAZZA a donné procuration à Mme Armelle ANDREIS Mme Marie DUCHER a donné procuration à M. Emmanuel SAMBAIN

Absent excusé sans procuration: /

Secrétaire de séance : Ghislaine GUY

<u>Objet de la délibération</u>: Exonération totale des redevances d'occupation du stade d'honneur pour l'organisation du Festival International Espoirs – Tournoi Maurice Revello.

# 2023\_29\_SG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29;

**Vu** la délibération n°2023-02 du 25 janvier 2023 relative au recueil des tarifs communaux pour l'année 2023 ;

**Vu** l'arrêté n°2023-04-SG en date du 22 mai 2023 portant délégation de signature à Monsieur Christian BRONDOLIN Premier Adjoint au Maire, durant l'absence de Madame le Maire du 01 au 30 juin 2023 ; **Vu** l'avis de la Commission des Finances du 17 mai 2023 ;

Le Festival International Espoirs – Tournoi Maurice Revello est une compétition de football réservée aux sélections internationales des moins de 21 ans. Depuis 2017, le tournoi rassemble douze nations et est réservé aux sélections nationales U21 et U20.

Le Tournoi Maurice Revello reprendra son format habituel : 12 sélections nationales participantes, réparties en 3 groupes de 4 équipes. Les 3 premiers de chaque groupe ainsi que le meilleur deuxième se qualifieront pour les finales. Les autres équipes joueront des matchs de classement.



ID: 013-211300538-20230531-2023\_29\_SG-DE

Sa 49<sup>ème</sup> édition aura lieu du 5 au 18 juin 2023 et se déroulera en 26 matchs, dans plusieurs villes des Bouches du Rhône : Aubagne, Fos-sur-Mer, Mallemort, Salon-de-Provence ainsi qu'à Arles et Miramas.

A cet effet, la Commune de Mallemort accueillera le Festival International Espoirs les jours suivants pour l'organisation des matchs :

### Jeudi 8 juin 2023 :

à 14h00 : Arabie Saoudite - Venezuela

à 17h30 : France - Costa Rica

## Vendredi 9 juin 2023 :

à 14h00 : Australie – Togo à 17h30 : Mexique – Qatar

Ces matchs seront l'occasion de faire rayonner la Commune de Mallemort, et d'accroître sa notoriété. De plus, la retransmission sur une chaîne de télévision sportive des matchs permettra à Mallemort une meilleure visibilité de ses infrastructures sportives, à quelques mois des Jeux Olympiques 2024 de Paris.

Enfin, et pour assister à ces matchs, les entrées seront libres pour tous et les enfants des écoles de la Commune seront conviés. De plus, les enfants du Club de Foot « Olympique Mallemortais » seront mis à l'honneur en leur permettant d'être ramasseurs de balle.

Les joueurs de l'équipe du Venezuela occuperont le stade d'honneur pour ses entrainements.

En conséquence, l'exonération des redevances suivantes est sollicitée dans un but d'intérêt général, afin de dynamiser le monde du sport et l'attractivité du territoire communal :

Jours	Objet	Locaux occupés	Montant
08/06	Match International	Nouveau Gymnase +	250 euros
·	jeune	Stade d'honneur	
09/06	Match International	Nouveau Gymnase +	250 euros
,	Jeune	Stade d'honneur	
02/06 au 14/06	Entrainement dans le cadre du tournoi international Jeune – Equipe Venezuela	Stade d'honneur	3 250 euros
		TOTAL	3 750 euros

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la Majorité de ses membres,

**Approuve** l'exonération des redevances d'occupation du domaine public selon le détail figurant dans le tableau ci-dessus ;

**Approuve** la convention de mise à disposition des infrastructures sportives de la Commune de Mallemort avec la SAS Festival International « Espoirs » ;

**Autorise** Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Vote pour : 26 Vote contre : 0 Abstention : 1

Par délégation, le 1er adjoint Christian BRONDOLIN